



# AUTORISATION DE SORTIE      **4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>**

NOM (de l'élève).....PRENOM.....

TELEPHONE (de la famille).....

CLASSE.....Externe....(...).....Demi-pension....(...).....Interne....(...).....

Votre enfant pourra sortir du Lycée :                      OUI                      NON

Signature.....

EXTERNE		
MIDI	J'autorise mon enfant à sortir du lycée avant 12 h en fonction de l'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur et de revenir des cours de l'après-midi.	
SOIR	J'autorise mon enfant à sortir avant 16h30 en fonction de l'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur. <u>Pour information</u> une étude est mise en place pour les élèves externes dont les parents désirent que leurs enfants sortent à 16h30 .	

DEMI-PENSION		
MIDI	Les élèves demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à quitter l'établissement entre 12h et 13h35 sauf en cas de décharge des parents.	
SOIR	J'autorise mon enfant à sortir avant 16h30 en fonction de l'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur, sachant qu'aucune sortie ne sera accordée avant 15 heures <u>Pour information</u> , une étude est mise en place jusqu'à 16h30. <b><u>POUR INFORMATION LES COURS SE TERMINENT à 12 H LE VENDREDI</u></b>	
Vendredi avant 12 heures	J'autorise mon enfant à sortir avant 12 h en fonction de l'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur.	

INTERNE		
Vendredi avant 12 heures	Pour information, les cours se terminent à 12 heures le vendredi J'autorise mon enfant à sortir avant 12h le vendredi en fonction de l'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur.	

Pour toute demande de sortie exceptionnelle, une autorisation écrite ou une décharge du responsable légal est exigée.

DATE..... SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL.....